

REGLEMENT DE LA SAISON 2016

Art.1 : Le challenge départemental de la piste « Trophée Conseil départemental du Finistère » est organisé par le Comité du Finistère de cyclisme avec le concours des écoles de piste de Brest-Ponant-Iroise, Cléden-Poher, Cléder, Guipavas, Lesneven, Melgven.

Art. 2 : Les réunions comptant pour le challenge départemental de la piste 2016 sont ouvertes aux coureurs Minimes - Cadets - Juniors- Seniors, « Garçons et Filles », licenciés des clubs finistériens. *Un classement général aux points sera établi pour les catégories minimes, cadets, minimes/cadettes, Hommes 17 ans et plus et les dames 17 ans et plus, à l'issue de chaque épreuve, conformément au barème fixé par l'article 4.*

Art. 3 : Toutes les épreuves sont interrégionales et donc ouvertes aux licenciés des autres départements et régions. Chaque épreuve sera dotée de prix en référence à la grille spécifique piste du Comité de Bretagne. Ceux-ci sont à la charge de l'organisateur. **Seuls les coureurs licenciés dans un club du département du Finistère pourront prétendre aux prix du classement général et porter le maillot de leader pour chaque catégorie à l'issue de chaque réunion.**

N.B. : Attribution du maillot : Le leader recevra le maillot pour le protocole et le restituera immédiatement après. Lors de la manche suivante, à la remise des dossards, le maillot lui sera remis. S'il n'est pas présent, le second du classement général portera ce maillot.

Art. 4 : Attribution des points : Pour chaque épreuve les six premiers marquent des points pour le classement général, ces points sont progressifs selon les épreuves (voir tableau ci-dessous) sauf pour l'américaine où la dotation des 5 premières places sera de 10 pts, 8 pts, 6 pts, 4 pts, 2 pts par équipe.

Barème		
1 ^{ère} et 2 ^{ème} journée	3 ^{ème} et 4 ^{ème} journée	5 ^{ème} et 6 ^{ème} journée
10	12	14
8	10	12
6	8	10
4	6	8
3	4	5
2	3	4

Attribution d'un point pour tout participant à chaque course à partir de la 7^{ème} place.

Dans les deux cas, les points d'un coureur licencié hors département ou région, vainqueur d'une des épreuves, ne lui seront pas attribués ; ils reviennent directement au coureur licencié dans un club du Finistère qui suit.

Points bonus : Le programme de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} manche devra obligatoirement comporter un 200 m.

Ces chronos imposés se dérouleront sans grille de prix.

Pour chaque catégorie masculine les 12 meilleurs temps réalisés se verront attribuer des points spécifiques comptant pour leur classement général respectif : **15 - 12 - 10 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 (coureurs du Finistère).**

Pour les filles les 6 meilleurs temps seront retenus dans la même formule : **10 - 7 - 5 - 3 - 2 - 1.**

Afin de figurer au classement général final, un coureur devra avoir participé à au moins 3 épreuves dont la finale, sauf justification d'une sélection régionale ou nationale ce jour- là.

Pour l'obtention du maillot de leader à l'issue de la finale, présence obligatoire.

Le classement général sera effectué par la commission départementale piste.

Art . 5 : Ordre des épreuves :

Le trophée comportera 6 manches :

	Lieu	Date	Observations
1 ^{ère} manche	Brest Ponant Iroise	12 mars 2016	200 m Cadets(tes) Jun/Sen H D
2 ^{ème} manche	Lesneven	19 mars 2016	200 m minimes Gars
3 ^{ème} manche	Guipavas	09 avril 2016	200 m minimes filles
4 ^{ème} manche	Cleden Poher	15 avril 2016	200 m seniors H et D
5 ^{ème} manche	Melgven	01 juillet 2016	
FINALE	CLEDER	27 août 2016	

Chaque école de piste désignera 2 arbitres lors de chaque réunion ; ils seront à la disposition du président du jury désigné (selon les disponibilités) par la commission de l'arbitrage.

Art . 6 : Programme des réunions : Les épreuves disputées seront les suivantes :

Courses aux points pour toutes les catégories,

Puis les épreuves suivantes, au choix et suivant le profil de la piste :

Vitesse, Scratch, Elimatoire, Keirin, Américaine.

Au cours de chaque réunion, le nombre des épreuves sera de :

- Pour les minimes et cadets, minimes/cadettes, et dames : **deux épreuves,**

- Pour les juniors et seniors hommes : **trois épreuves,**

N.B : Le nombre de filles en juniors/seniors étant faible, nous proposons de mettre une épreuve de 500 m départ arrêté et une épreuve de poursuite individuelle, classement au temps scratch.

Les juniors et seniors hommes seront regroupés pour l'ensemble des épreuves.

Les organisateurs devront prévoir un programme tenant dans un créneau d'environ **3 H.**

Les distances, les séries et le nombre de qualifiés seront déterminés par le jury d'arbitres.

Pour le classement général, en cas d'égalité de points, le nombre de victoires, de 2eme place, etc. seront pris en compte pour départager les concurrents.

Art . 7 : **ENGAGEMENTS :** Ils se feront auprès des différents organisateurs obligatoirement accompagnés du paiement de l'engagement correspondant à la catégorie du licencié sur document spécial « engagement piste » impérativement pour le mercredi précédent l'épreuve.

Art . 8 : Dotation du classement général : Minimes : grille 113 soit 107/5 – Cadets : 116 soit 152/5 – Minimes/cadettes : 113 soit 107/5 – Dames 17 et + : 116 soit 152/5 – Juniors/Seniors : 116+109 soit 228/5 – prix spécial juniors : 113 soit 107/5

Art . 9 : **Rappel :** vitesse par équipe : se référer au règlement régional. Il n'y aura pas de dérogation.